

EXEMPLES D'ANNEXES AU CONTRAT DE TRAVAIL

Annexe 1: AUTORISATION DE TRANSPORT

Je soussigné(e) autorise

Mr ou Mmeassistant(e) maternel(le) à transporter notre enfant.....

dans son véhicule personnel en respectant les normes de sécurité en vigueur (le contrat d'assurance doit prévoir cette clause)

Fait à, le

Lu et approuvé
Signature des parents :

Annexe 2: AUTORISATION DE PARTICIPER AUX ATELIERS DU RELAIS

Je soussigné(e) autorise

Mr ou Mmeassistant(e) maternel(le) à faire participer notre enfant.....

Aux animations et ateliers d'éveil proposés par le relais assistantes maternelles

Fait à, le

Lu et approuvé
Signature des parents :

Annexe 3: DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame autorise

Mr ou Mmeassistant(e) maternel(le) à photographier ou filmer mon enfant.....

Fait à :le :

Lu et approuvé
Signature des parents :

Annexe 4: SANTE DE L'ENFANT

Les parents sont responsables de la surveillance médicale de leur enfant.

Ils précisent si l'enfant nécessite des soins particuliers qui auraient un retentissement sur l'accueil.

En cas d'accident ou de maladie l'assistante maternelle avertira les parents le plus rapidement possible. Ces derniers restent responsables de l'enfant et accompagneront l'enfant chez le médecin.

Toutefois, si l'assistante maternelle devait **en urgence** faire appel à un médecin pour l'enfant, il est préférable de noter les coordonnées ci-dessous :

Nom du médecin	Adresse	téléphone

Le carnet de santé est un objet médical et confidentiel, il n'est pas obligatoirement remis à l'assistante maternelle.

Il est conseillé de joindre au contrat de travail une copie des pages de vaccination du carnet de santé.

En cas d'allergie, précisez :

.....
.....
.....

Annexe 5 : AUTORISATION DE DONNER DES MEDICAMENTS SUR ORDONNANCE

Je soussigné(e)

autorise Mr ou Mmeassistant(e) maternel(le) à donner des médicaments à notre enfant.....

n'autorise pas Mr ou Mmeassistant(e) maternel(le) à donner des médicaments à notre enfant.....

Aucun médicament, y compris ceux contre la fièvre, ne pourra être administré à l'enfant sans ordonnance médicale.

L'assistante maternelle n'administre que les médicaments du traitement en cours prescrits par ordonnance dont elle possède un exemplaire récent au nom de l'enfant.

Fait à, le

Lu et approuvé

Signature des parents :

En cas d'urgence, l'assistante maternelle prendra en l'absence des parents les dispositions nécessaires et fera appel aux services médicaux d'urgence intervenant sur la localité :

Le 18 : appel des pompiers

Le 15 : appel du SAMU

Annexe 6 : COORDONNEES DES PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT

L'enfant ne peut être repris chez l'assistant(e) maternel(le) par d'autres personnes que celles ayant signé le contrat (parents, représentants légaux) ou par celles désignées sur l'autorisation suivante.

Liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant chez l'assistante maternelle (présentation d'une pièce d'identité)

NOM	ADRESSE	TELEPHONE

En l'absence des parents, liste des personnes à contacter **en cas d'urgence** (problème lié à l'enfant ou à l'assistante maternelle)

NOM	ADRESSE	TELEPHONE

Fait à : le :

Lu et approuvé

Signature des parents :

Annexe 7 : AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur

Madame

Autorisons, en cas d'urgence, le médecin à pratiquer une intervention chirurgicale avec anesthésie générale sur notre enfant :

NOM et prénom :né(é) le :

Informations complémentaires importantes : allergies, autres :

.....
.....

Fait à le

Signature des parents :

